

Réunion du 10 mai 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Gaston DANN, Monsieur David HECKEL, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2012/339 - Soutien aux collectivités locales et aux associations - 3321
Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 225 325 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives, dont :

- Collectivités : 12 975 €
- Associations : 212 350 €

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions financières 2012 à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental) :

- le Centre d'animation social et familial de BISCHWILLER
- le Réseau animation intercommunal (RAI) de MARCKOLSHEIM et environs
- l'Association "Réseau animation intercommunale" à NIEDERBRONN-LES-BAINS
- le Centre socio-culturel "Arthur Rimbaud" à OBERNAI.

Le soutien financier à ces structures socio-éducatives s'effectuera selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 50 % de la subvention attribuée en 2012, à réception de la convention signée
- versement du solde au quatrième trimestre 2012, sur la base de la production des pièces justificatives.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120510-67612-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/05/12